

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44983</b>	De <b>Mme Françoise Dumas</b> ( La République en Marche - Gard )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > transports ferroviaires	<b>Tête d'analyse</b> > Développement transport fret ferroviaire - centres-villes	<b>Analyse</b> > Développement transport fret ferroviaire - centres-villes.
Question publiée au JO le : <b>22/03/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Françoise Dumas attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur les répercussions des flux liés au fret ferroviaire dans les centres-villes. Si le transport de marchandise par voie ferroviaire est appelé à se renforcer dans les prochaines années, pour atténuer l'empreinte carbone relative à l'intensification des mouvements de fret, celui-ci peut aussi être source de nuisances sonores conséquentes pour de nombreux riverains. C'est le cas à Nîmes, où la mise en œuvre de la LGV CNM (contournement Nîmes - Montpellier), doit permettre d'absorber une grande partie du trafic TGV et celui du fret ferroviaire. Il apparaît aujourd'hui que cette ambition ne soit pas entièrement réalisée et respectée. Prenant en considération l'objectif des compagnies ferroviaires (notamment la SNCF) de doubler le trafic fret ferroviaire de marchandises en dix ans, les riverains s'inquiètent sur la perspective d'une nuisance sonore accrue. À cet égard, elle lui demande des précisions sur les dispositions que le Gouvernement envisage d'appliquer pour limiter cette conséquence de l'activité d'infrastructures de transport ferroviaire.